

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-91

Séance du 14 Octobre 2022

Date de convocation : 10/10/2022 L'an 2022, le 14 octobre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 16/17

Présents : 11/17  
Pouvoirs : 5/17  
Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme BECARD ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme DARIES ; Mme LE CORRE à Mme MAUDUIT ; Mme CABANNE à M. MUSSARD et M. PIERRE à M. OREAL.

Était absent excusé : M. FLEISCH.

**Tome 1 - N°22-91 - OBJET : Raccordement au chauffage urbain de l'EHPAD Varennes de Loire – réseau de chaleur « Tours Métropole Energies Durables TM-ED ».**

Dans le cadre de sa compétence en matière de création et gestion des réseaux de chaleur, Tours Métropole Val de Loire a délégué à TM-ED la conception, la construction et l'exploitation pour 23 ans du réseau de chaleur. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs fixes par la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

La Métropole apporte ainsi un mode de chauffage alternatif répondant aux objectifs suivants :

- ✓ S'engager vers une consommation de ressources énergétiques maîtrisée, durablement fiable, écologique et économe dans les lieux de service public,
- ✓ Aider les usagers du réseau à maîtriser leurs charges de chauffage,
- ✓ Contribuer au développement des ressources locales et donc de l'économie locale avec la valorisation de la biomasse d'une provenance inférieure à 100km,

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre avec une substitution à 74% par des énergies renouvelables.

Le réseau de chauffage urbain construit par TM-ED est alimenté par une chaufferie-bois implantée dans le quartier du Menneton. Elle est alimentée par 27 000 tonnes/an de bois énergie, prélevés dans un rayon de 100 km. La centrale biomasse du Menneton va améliorer le bilan carbone du territoire de façon importante. Cet équipement va éviter l'émission de 19 210 tonnes de CO2 (aujourd'hui émise par du gaz naturel). En comparaison, tous les bâtiments publics de Tours Métropole et de ses 22 communes membres (écoles, mairies, gymnases, bibliothèques...), soit près de 800 bâtiments, représentent environ 12 000 tonnes de CO2 par an. Ce projet « efface » donc plus que l'empreinte carbone des bâtiments publics du territoire.

Le contexte énergétique instable des énergies fossiles rend difficilement maîtrisable le budget d'énergie. La filière Bois-Energie a le double avantage de promouvoir un combustible renouvelable d'une part et d'autre part, de bénéficier d'une bonne stabilité tarifaire dans le temps.

Il est important de noter que les réseaux de chaleur apportent une sécurité accrue par l'absence d'installation de combustion dans les bâtiments desservis. Les charges d'entretien, de contrôle ou de mise en conformité liées aux productions localisées sont supprimées. Les réseaux fournissent une puissance adaptée, ils assurent la continuité du service et la maintenance des installations du réseau, limitant ainsi le risque de prolifération bactériologique (par exemple légionelles).

L'EHPAD Les Varennes est un bâtiment identifié dans les primaires raccordés, c'est-à-dire que son raccordement est prévu dans le prévisionnel du concessionnaire, les frais de raccordement sont donc gratuits. Le coût des travaux d'adaptation depuis la canalisation principale du réseau jusqu'à la chaufferie, échangeur et dépose de la chaudière existante comprise, sont à la charge du CCAS. Ces adaptations ont été estimées à 25.000€ ttc et peuvent être couverts par des CEE (certificats d'économies d'énergie).

La présente délibération a pour objet d'approuver le règlement de service et la police d'abonnement pour le raccordement de l'EHPAD Varennes de Loire au chauffage urbain.

Vu :

- Le règlement et la Police d'Abonnement annexé à la délibération,

Considérant :

- Que ce raccordement favorise un choix économique et environnemental,
- Que ce raccordement apporte l'opportunité de bénéficier d'un parc de production majoritairement biomasse pour remplacer un matériel vétuste,
- Qu'il est nécessaire de définir les conditions et les modalités de ce raccordement.

Madame La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le règlement et la police d'abonnement du site Varennes de Loire, et de l'autoriser à signer le règlement de service et la police d'abonnement, ainsi que tout avenant ou acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Délibération adoptée à la majorité.**

**M. MUSSARD et Mme NICOLAY-CABANNE s'abstiennent.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Par Délégation  
La Vice-Présidente,  
  
Rachel MOUSSOUNI

